



## COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

11 rue Pasteur 92250 LA GARENNE COLOMBES

Tél. : 01.47.81.48.17 – Fax : 01.47.84.75.14

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

### RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport: .....

Fonction :

- 1° Arbitre     2° Arbitre     Marqueur  
 Chronométrateur     Délégué de club     Observateur  
 Délégué départemental  
 Entraîneur A     Capitaine A  
 Entraîneur B     Capitaine B

### RENCONTRE

92D1SEF     92D1SEM     92D2SEM

92D2U15FP1     92D2U15MP1

Autre compétition (préciser) : .....

Date : ..... Lieu : .....

N° rencontre : .....

Equipe A : .....

Equipe B : .....

### IDENTIFICATION DE(S) PERSONNE(S) DISQUALIFIEE(S)

NOM : ..... Prénom : ..... Club : ..... N° de licence : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Club : ..... N° de licence : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Club : ..... N° de licence : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Club : ..... N° de licence : .....

Décrire succinctement le ou les motifs de la (des) faute(s) disqualifiante(s) avec rapport(s). La description précise et détaillée des faits ayant motivé la disqualifiante avec rapport du (des) joueurs(s)/entraîneur(s) doit figurer au verso de cet imprimé :

.....  
.....  
.....  
.....

### LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par le 1<sup>er</sup> arbitre au verso

Au paragraphe faute disqualifiante avec rapport :

Oui     Non

Si non, pourquoi ? .....

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par le 1<sup>er</sup> arbitre :

Avant     Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le délégué du club, ont été invités à rédiger un rapport et à le remettre immédiatement au 1<sup>er</sup> arbitre :

Oui     Non

Si non, pourquoi ? .....

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe ont contresigné la feuille de marque

et ont été invités à fournir un rapport et à l'adresser dans les 24h ouvrables suivant le match au CD92 :  Oui     Non

Si non, pourquoi ? .....

Fait à :

Le :

Signature :

Rapport à remettre au 1<sup>er</sup> arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera au plus tard dans les jours ouvrables suivant immédiatement la rencontre et si possible dans les 24 heures au Comité Départemental des Hauts de Seine 11 rue Pasteur 92250 La Garenne Colombes

